



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ASSOCIATION ACTION et DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

« ADS »

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

AOUT 2018

SOMMAIRE

Rapport général

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2017

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges



ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE « ADS »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2017

Messieurs les membres de l'Association Action et Développement Solidaire « ADS »

OPINION D'AUDIT:

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur, nous avons effectué l'audit des états financiers de « l'Association Action et Développement Solidaire - ADS » au 31 décembre 2017, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 295 137 dinars, des actifs nets de 91 849 dinars, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 12 314 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie inégalement de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur. Toutefois nous vous recommandons de se conformer aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°88-2011 et ce par la tenue des registres suivants :

- Premièrement : Un registre des membres dans lequel sont consignés les noms des membres de l'association, leurs adresses, leurs nationalités, leurs âges et leurs professions.
- Deuxièmement : Un registre des délibérations des organes de direction de l'association.
- Troisièmement : Un registre des activités et des projets, dans lequel est consignée la nature de l'activité ou du projet.
- Quatrièmement : Un registre des aides, dons, donations et legs en distinguant ceux qui sont en nature de ceux en numéraire, ceux qui sont d'origine publique de ceux d'origine privée et ceux d'origine nationale de ceux d'origine étrangère.

 **AWT Audit & Conseil**
3, Avenue Louis Braille
1002 Tunis Belvédère
Tél: 71.002.112 - Fax: 71.002.112

PI AWT AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes

Anis WAHABI

Expert-Comptable

Tunis, le 20 août 2018

Association d'Action et Développement Solidaire « ADS »

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	241 487	107 048
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	3.2	811	648
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements	3.3	12 293	6 558
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.4	39 838	-
Immobilisations incorporelles	3.5	708	1 179
Total des actifs		295 137	115 433
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.6	10 743	5 156
Fournisseurs et comptes rattachés	3.7	4 075	287
Provisions	3.8	30 455	30 455
Apports reportés	3.9	158 015	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		203 288	35 898
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		79 535	39 735
Excédents ou déficits de l'exercice		12 314	39 800
Total des Actifs Nets	3.10	91 849	79 535
Total des Passifs et Actifs Nets		295 137	115 433

ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<u>Produits</u>			
Cotisations des adhérents	4.1	241	-
Revenus des activités et manifestations	4.2	363 773	167 379
Subventions de fonctionnement		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		4 963	-
Produits des placements		-	-
Quotepart des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
Autres gains		296	-
Total des produits		369 273	167 379
<u>Charges</u>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.3	308 005	79 899
Charges de personnels	4.4	30 400	28 800
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		3 444	7 748
Autres charges courantes	4.5	13 754	11 132
Charges financières nettes		1 356	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		356 959	127 579
Excédent des produits sur les charges		12 314	39 800

ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE 31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Excédent de l'exercice	12 314	39 800
<i>Ajustement pour:</i>		
Dotations aux amortissements et provisions	3 444	7 748
<i>Variation des</i>		
Stocks	(5 735)	542
Autres actifs	(163)	88
Fournisseurs et autres dettes	167 390	3 948
<i>Flux de trésorerie provenant des activités courantes</i>	177 250	52 126
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(42 811)	(1 511)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décassement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	(42 811)	(1 511)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des dotations	-	-
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décassement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)	-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>	-	-
Variation de trésorerie	134 439	50 615
Trésorerie au début de l'exercice	107 048	56 433
Trésorerie à la clôture de l'exercice	241 487	107 048

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Action et Développement Solidaire, est une association à but non lucratif créée le 13 décembre 2011. L'activité principale de l'association est l'identification, en toute circonstance, des voies pour faire participer populations et parties prenantes à l'identification des réponses adaptées à leurs besoins et à la construction solidaire d'un nouveau modèle de développement, renouer avec la modernité et intégrer sans cesse les exigences de la performance et de la durabilité.

L'association est gérée par un Comité de Direction composé de huit membres et présidé par Monsieur Radhi MEDDEB.

Le siège social de l'association est situé à l'Immeuble COMETE immobilière, avenue Hédi KARRAY, Tunis Mahrajène.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relative aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2017 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2017 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association sont les suivants :

2.1 Liquidités et équivalents de liquidité :

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par l'association. Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.2 Stocks de fournitures et autres approvisionnement:

Cette rubrique comprend les éléments d'actifs consommés dans le cadre des activités courantes, acquis ou faisant l'objet d'apports.

2.3 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes d'utilisation :

Matériels informatiques	3 ans
Mobiliers de bureaux	5 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle de prorata-temporise.

2.4 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'association.

2.5 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.6 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.7 Excédent ou déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

3. Notes sur l'état de la situation financière

3.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
BIAT 88	153 573	55 564
BIAT	87 439	51 278
Caisse	475	206
	<u>241 487</u>	<u>107 048</u>

3.2 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Loyer	600	600
Abonnement	211	48
	<u>811</u>	<u>648</u>

3.3 Stocks de fournitures et approvisionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Stocks de 1139 ouvrages en version arabe	6 059	6 087
Stocks de 1395 Tunisie Hommes et Patrimoine	5 859	-
Stocks de 59 ouvrages en version française	314	99
Brochures et consommables	60	372
Stocks de 74 ouvrages reçus de M. Radhi MEDDEB	1	-
	<u>12 293</u>	<u>6 558</u>

3.4 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Matériels de musique	42 811	-
Mobiliers de bureaux	5 238	5 238
Matériels informatiques	1 000	1 000
Valeur brut	49 049	6 238
Amortissement	(9 211)	(6 238)
Valeur net	39 838	-

3.5 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Matériels de musique	1 412	1 412
Valeur brut	1 412	1 412
Amortissement	(704)	(233)
Valeur net	708	1 179

3.6 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenue à la source	6 428	4 854
Charges à payer	3 802	-
CNSS	303	302
Compte d'attente	210	-
	10 743	5 156

3.7 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
KIMBALL GALLAGHER	2 981	-
Nesrine MBAREK	807	-
Tunisie Télécom	287	-
Divers	-	287
	4 075	287

3.8 Provisions

Ce solde correspond à la provision comptabilisée pour couvrir les risques divers.

3.9 Apports reportés

Le solde de cette rubrique correspond aux montants des apports affectés non encore consommés et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
TUNISIA 88	132 127	-
Cyber Base ERROUHIA	25 888	-
	158 015	-

Les apports affectés relatifs à l'exercice 2016 ont été comptabilisés en produits.

3.10 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Excédents ou déficits reportés	79 535	39 735
Excédent ou déficit de l'exercice	12 314	39 800
	91 849	79 535

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Cotisations

Le solde de cette rubrique correspond aux cotisations des adhérents.

4.2 Revenus des activités et manifestations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
TUNISIA 88	234 442
1001 Cartables	117 723
CYBER Base ERROUHIA	11 358
CYBER Base GAFSA	250
	363 773

4.3 Achats consommés de fournitures et approvisionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
TUNISIA 88	234 442
1001 Cartables	53 028
CYBER Base ERROUHIA	8 958
CYBER Base GAFSA	5 009
CYBER Base Sidi Bou Zid	5 929
Conférence IACE	554
Tunisie de demain	85
	308 005

4.4 Charges de personnels

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
CYBER Base GAFSA	9 600
CYBER Base Sidi Bou Zid	9 600
CYBER Base Menzel Bourguiba	8 800
CYBER Base ERROUHIA	2 400
	<u>30 400</u>

4.5 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Rémunérations d'intermédiaires	6 176
Fournitures de bureaux	4 257
Honoraires audit	2 413
Divers	908
	<u>13 754</u>